



MAIRIE
LE VAL
83143

Téléphone : 04 94 37 02 20
Télécopie : 04 94 37 02 25



ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE
STATIONNEMENT
Avenue des Droits de l'Homme
83143 LE VAL

N° 2025/189

Le Maire de la commune de LE VAL (VAR), Jérémie GIULIANO ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivant ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R.417-10 ;

Vu les travaux de création d'un bassin de rétention d'eau commandé par la commune ;

Considérant qu'il incombe au maire, au titre de ses pouvoirs de Police, de prendre les mesures propres à assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques ;

Considérant qu'il convient de déplacer les colonnes à ordures sur des places de parking et d'en interdire le stationnement pendant la durée des travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de travaux et de la nécessité de déplacer les colonnes à ordures situées rue du Chemin de Correns, le stationnement sera strictement interdit du lundi 05 janvier 2026 à 07h00 au vendredi 23 janvier 2026 à 17h00 sur les 5 premiers emplacements de stationnement, Avenue des Droits de l'Homme, comme présenté sur le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Tout véhicule ne respectant pas cette prescription pourra faire l'objet d'une immobilisation et d'une mise en fourrière conformément à l'article R417-10 du Code de la Route.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de la commune de LE VAL, La Gendarmerie de BRIGNOLES et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la ville de LE VAL. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Copies transmises à :

- Monsieur le Directeur Général des Services
- Le pétitionnaire
- La Police Municipale du Val.

Fait à LE VAL, le 17 décembre 2025

L'adjoint délégué
Max FABRE

ANNEXE à l'Arrêté Municipal n°2025/189 du 17 décembre 2025

